

GYMNASTIQUE FEMININE

DATE : 9 Mars 2024

LIEU : SAINT LEU (95)

CHALLENGE AÎNEES

Clôture des engagements : 22 Février 2024

1 – Le challenge est ouvert à toutes les Aînées.

2 – Ce challenge se divise en 3 catégories.

Chaque association peut présenter au maximum 2 équipes en catégorie 1 ou 2. **Une association engageant une équipe en catégorie 3 ne peut présenter d'autre équipe.**

- **Catégorie 1** : équipe de 6 à 10 gymnastes
Maximum autorisé par agrès (pas de 2^{ème} et de 3^{ème} degré)

2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré	6 ^{ème} degré
0	0			10

- **Catégorie 2** : équipe de 6 à 10 gymnastes
Maximum autorisé par agrès

2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré	6 ^{ème} degré
				5

- **Catégorie 3** : équipe de 4 à 8 gymnastes
Maximum autorisé par agrès

2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré	6 ^{ème} degré
			2	1

Pour le classement des catégories 1 et 2, on prendra les 6 meilleures notes par agrès quel que soit le degré et pour la catégorie 3 les 4 meilleures notes par agrès quel que soit le degré.

Il y aura un classement par équipe dans chaque catégorie.

Le challenge sera attribué sur les 2 meilleurs totaux de la catégorie 1 et 2 par équipe.

La Coupe Florentin 2024 récompensera la meilleure équipe en catégorie 3 à la Table de Saut.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif@fscf-cridf.com

GYMNASTIQUE FEMININE

CHALLENGE AÎNÉES

3 – CHANGEMENT DE CATEGORIE

La première équipe de la catégorie 2 de la saison 2023 doit obligatoirement s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Les équipes suivantes ayant un total dont la différence de points est inférieure ou égale à 5 points doivent également s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Toutefois, si ces équipes ne conservent que 4 gymnastes de la saison précédente, elles pourront déroger à cette règle et se présenter dans la même catégorie **à condition de fournir lors de l'inscription** la composition de l'équipe qui sera vérifiée par la commission lors de sa réunion et au moment de la compétition.

Le non-respect des conditions ci-dessus donnera lieu à une disqualification.

Toute demande particulière devra être soumise à la commission, dossier explicatif à l'appui.

ATTENTION : dans le cas très exceptionnel d'un déclassement, les points de l'équipe seront pris en compte pour l'inscription au Challenge de l'année suivante

4 – CONVENTIONS PARTICULIERES

Il est possible, **à condition de n'engager qu'une seule équipe en Aînées**, de faire concourir 2 gymnastes Minimes 2^{ème} année.

Ces 1 ou 2 Minimes effectueront au maximum des 5^{èmes} degrés en respectant les normes des agrès « Aînées ».

Les gymnastes Minimes concourant en Challenge « Aînées » ne seront pas autorisées à concourir en Challenge « Jeunesses », les licences seront conservées par la Commission.

Elles porteront les numéros 11 et 12.

5 – Toute erreur dans la répartition entraînera une pénalité selon l'article « Sur ou sous-effectif » des Règlements Fédéraux 2023-2024.

Il ne sera toléré aucune gymnaste hors concours dans toutes les catégories.

6 – Le Challenge est remis en compétition. L'association l'ayant gagnée trois années de suite, le gardera définitivement.

7 – La tenue des gymnastes et des entraîneurs doit être uniforme pour toute l'équipe.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif@fscf-cridf.com

GYMNASTIQUE FEMININE

CHALLENGE AÎNÉES

8 – Les épreuves sont celles du Programme Fédéral, à savoir : Table de Saut, Barres Asymétriques, Poutre et Sol.

Les gymnastes peuvent changer de degré en changeant d'appareil.

9 – Si vous avez 2 équipes, prévoir un encadrement suffisant pour permettre la rotation indépendante des 2 équipes (au maximum 3).

10 – Droit d'inscription : 40€ par équipe

11 – BLESSURES

Voir Art 5 des Généralités

12 – JUGES

a) Lors de l'inscription, chaque association doit présenter 2 juges par équipe.

b) Les équipes présentant des 6^{èmes} degrés doivent proposer des juges de niveau Fédéral, Libre ou 6^{ème} degré dans les proportions suivantes :

- catégorie 1 : 2 juges minimum 6^{ème}
- catégorie 2 et 3 : 1 juge minimum 6^{ème}

Les juges 2^{ème} échelon ayant suivi la formation 6^{ème} degré pourront noter les 6^{èmes} à condition d'avoir l'aval de leur formateur.

c) Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, ou s'ils vous en manquent :

- contactez le « responsable juge » de votre département ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition
- ou recherchez sur le site dans l'onglet « Juge-Juge Club-Liste des contact »

d) Tous les juges à partir du **1^{er} échelon** et détenant une carte de leur niveau pourront noter sur la région. Un juge 1^{er} échelon est un juge qui **a déjà noté 2 fois en département sur 2 agrès.**

GYMNASTIQUE FEMININE

COUPE JEAN CLAUDE FLORENTIN

Jean-Claude FLORENTIN, membre de la Saint Georges d'Argenteuil, ex-gymnaste, juge régional 6^{ème} degré spécialiste du "saut", responsable de la formation sur le département du Val d'Oise, jugeait à tous les niveaux de compétitions départementales, régionales, fédérales.

La Commission, en remerciement de sa fidélité, de ses compétences, de sa gentillesse et de son ouverture envers les Jeunes, a créé un "TROPHEE SOUVENIR" annuel sur les bases du règlement ci-dessous :

TROPHEE récompensant l'équipe qui aura obtenu :

Le MEILLEUR TOTAL SUR 6 NOTES AU "SAUT"
Championnat concerné : CHALLENGE "AINEES"

Ce TROPHEE sera remis en jeu chaque année selon le tableau ci-dessous :

ANNEE	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3
2010			AVG-CMGV
2011	G		
2012		LVD	
2013			MLE
2014	A		
2015		A	
2016			NC
2017	AT		
2018			
2019		JASSG	
2020			LVD
2021			
2022	AT		
2023		SLP	
2024			X